

PROCÈS-VERBAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RÉUNION DU LUNDI 06 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Le six juillet à 18 h 45,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement salle des fêtes en application de l'arrêté 2020/33, sous la présidence de Monsieur Frédéric BLANCHON, Maire et Président du CCAS.

Date de convocation du Centre Communal d'Action Sociale : 01 juillet 2020

Etaient présents, les élus listés ci-dessous :

BLANCHON Frédéric	BELLIARD Sandra
BURNIER Frédérique	MERLIN Françoise
CARRIERE Nathalie	BERTOYE Françoise, représente UDAF
GOUBEAU Ghislaine	CHARDON Jacques
de PARISOT DE BERNECOURT France	

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme HIVERT Annie, excusée, a donné pouvoir à Mme MERLIN Françoise

ABSENTS (sans pouvoir) : Néant

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : 00

Madame BURNIER Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CCAS « ÉLUS » ET « NON ÉLUS »
- ⇒ PRÉSENTATION DU RÔLE ET DU FONCTIONNEMENT D'UN CCAS
- ⇒ ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ⇒ DOSSIER « NOËL 2020 » - ORGANISATION DE FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE AU PROFIT DES AINÉS DE LA COMMUNE
- ⇒ DIVERS

⇒ PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CCAS « ÉLUS » ET « NON ÉLUS »

Tour de table effectué, Monsieur BLANCHON Frédéric précise que sur demande et proposition faite par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF du Rhône), Madame BERTOYE Françoise a été désignée : représentante de l'UDAF au sein du CCAS de Marcilly.

⇒ PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT ET DU RÔLE D'UN CCAS

La parole est donnée à Madame Frédérique BURNIER qui porte à la connaissance des membres présents, le rôle et le fonctionnement du CCAS :

- Structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées. Le CCAS a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population. Il intervient dans différents domaines par exemple : aide aux personnes âgées ou handicapés, aide sociale et lutte contre l'exclusion, vie de quartiers. Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et les transmet aux autorités compétentes mais, pour mener à bien

ces missions, le CCAS dispose d'un conseil d'administration et de moyens propres : un budget autonome. Madame BURNIER fait également l'information que l'ADMR et le CCAS travaillent en concertation.

⇒ **ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération 2020/05

Monsieur BLANCHON Frédéric informe l'assemblée que, conformément à l'article 123-6 alinéa 2 et des articles R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Maire, Président de droit. Il propose la candidature de Madame BURNIER Frédérique.

Le Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- Après élection, Mme BURNIER Frédérique a été élue Vice-Présidente.

⇒ **DOSSIER « NOËL 2020 » : ORGANISATION DE FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE AU PROFIT DES PERSONNES ÂGÉES DE LA COMMUNE**

Monsieur BLANCHON Frédéric fait état des festivités organisées jusqu'à présent :

- Invitation faite à toutes les personnes âgées de 75 ans et plus, qui ont le choix de s'inscrire au repas de Noël organisé à l'auberge du village ou de demander le colis des fêtes.

Il souligne qu'en 2020, le CCAS a lancé l'idée d'un thé dansant ouvert à tous ; thé dansant qui a eu lieu le jeudi 30 janvier après-midi, mais qui n'a pas attiré beaucoup de monde, toutefois, les personnes présentes ont très apprécié cet après-midi convivial et surtout l'animation musicale qui a su apporter une bonne ambiance.

Après discussion, pour les fêtes 2020, les membres du CCAS décident de renouveler l'invitation aux personnes âgées de 75 ans et plus, en leur donnant le choix :

- 1- Soit de s'inscrire au repas de Noël à l'auberge qui se déroulera le jeudi 10 décembre à midi,
- 2- Soit de demander le colis « spécial fêtes ».
- 3- Le colis destiné aux personnes en maison de retraite est maintenu.

Un courrier d'invitation sera fait dans la deuxième quinzaine de septembre en demandant aux convives de répondre en mairie impérativement avant la mi-octobre.

Mmes de PARISOT France et CARRIER Nathalie se proposent de faire faire un devis pour les colis, toujours dans un commerce de proximité proposant des produits locaux.

Mme BURNIER Frédérique et M. CHARDON Jacques contacteront l'auberge de la commune pour obtenir une proposition de menu.

Quant à l'organisation d'un thé dansant, le nouveau CCAS tente de le programmer sur 2021 mais un samedi après-midi pour essayer d'attirer un public nombreux.

⇒ **DIVERS**

- **Plan canicule**: Un recensement de notre population a été fait (personnes âgées seules et/ou sans famille de proximité), les personnes à surveiller en cas de canicule ont été listées en mairie.

Madame BURNIER Frédérique dit que la MDR, Maison Du Rhône, met en place toute une organisation avec les assistantes sociales pour la période de canicule.

- Demande d'aide financière formulée auprès du CCAS

Madame BURNIER Frédérique informe les élus d'un dossier de demande d'aide financière pour des retards de loyers. Une réponse a été faite au demandeur en l'informant de se diriger vers la MDR de Anse, de prendre rendez-vous avec l'assistante sociale qui le conseillera dans les démarches à entreprendre pour résoudre ses difficultés financières.

Madame BELLIARD Sandra demande s'il est arrivé que le CCAS intervienne financièrement sur certaines demandes. Le CCAS est déjà intervenu pour des dossiers, l'aide financière apportée n'est pas directement versée au demandeur mais virée à l'organisme porteur des dettes du demandeur.

Madame BELLIARD Sandra demande le nombre de réunion dans l'année. Madame BURNIER dit que cela dépend des dossiers à traiter.

- Prochaine réunion du CCAS

Lundi 14 septembre 2020 à 19 h en mairie.

Fin de séance : 20 heures